

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **19 juin 2014**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallé

Siège No 3 Linda Thomas

Siège No 5 Alain-Serge Vigeant

Siège No 6 Martin Bahl

Tous les membres du conseil ont reçu l'ordre du jour de ladite séance extraordinaire.

La conseillère Julie Gagnon est absente.
Le conseiller François Vallières est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2014-06-155

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 19 juin 2014

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Embauche animatrice - camp de jour
- 4 Embauche surveillant carrières/sablières
- 5 Achat table à langer - loisir
- 6 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2014-06-156

3. EMBAUCHE ANIMATRICE – CAMP DE JOUR

ATTENDU la résolution R R2014-06-149 concernant l'aide financière de l'ordre de 500 \$ octroyée à Madame Annie Boisvert afin d'intégrer Sarah au camp de jour;

ATTENDU QUE le CLSC Drummond offre à la municipalité de l'Avenir une subvention de 800 \$ pour l'embauche d'une aide-animatrice pour Sarah;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche d'un aide-animatrice, qui s'occupera de Sarah et qui pourra aussi à l'occasion agir à titre d'aide-animatrice pour les autres groupes du camp de jour;

ATTENDU QUE suite aux entrevues, la coordonnatrice en loisirs, Madame Mélanie Martin, recommande la candidature de Madame Guylaine Ménard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire l'embauche de Madame Guylaine Ménard à titre d'aide-animatrice pour Sarah et occasionnellement pour les autres groupes du camp de jour. Il est aussi résolu que l'aide financière de 500 \$ octroyé pour Sarah et la subvention de 800 \$ du CLSC soient appliquées sur la dépense de son salaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2014-06-157

4. EMBAUCHE SURVEILLANT CARRIÈRES/SABLIÈRES

ATTENDU QUE la surveillante de carrières/sablières, Madame Mélanie Champagne, ne peut honorer son contrat d'embauche;

ATTENDU QUE Madame Danielle Robitaille, embauchée pour l'entretien du local des loisirs, se dit intéressée par le poste du surveillant de carrières/sablières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire l'embauche de Madame Danielle Robitaille comme surveillante de carrières/sablières au taux horaire de 12 \$ à raison d'environ 15 heures par semaines, et ce, jusqu'au 25 octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2014-06-158

5. ACHAT TABLE À LANGER - LOISIR

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'achat d'une table à langer murale pour le local des loisirs;

ATTENDU QUE Bureau en gros offre une table à langer murale au coût de 299 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire l'achat d'une table à langer murale au coût de 299 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2014-06-159

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, de lever la séance à **20 heures 15 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 7 juillet 2014.

